

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») –
Projet de réécriture en langage simple des règles – Projet de règle 3100 - Conduite des affaires et
Projet de règle 3200 - Comptes de clients**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur la réécriture en langage simple des projets de Règle 3100 sur la conduite des affaires et de Règle 3200 sur les comptes de clients. En sus de la réécriture en langage simple, le projet vise à apporter certaines modifications de fond aux obligations actuelles liées à la conduite des affaires et aux comptes de clients.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-03-26 Vol. 7, n° 12).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 25 juin 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Bureau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4352
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4352
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.bureau@lautorite.qc.ca